



Renouvellement document de gestion forestière de la Forêt Domaniale d'Orléans – Massif d'Orléans pour la période 2025-2044

Consultation ONF Juillet 2023

1) Remerciements

L'association Loiret Nature Environnement apprécie la nouvelle démarche engagée par l'Office National des Forêts en consultant l'ensemble des acteurs sur le projet d'aménagement 2025-2044 du Massif d'Orléans. C'est pourquoi l'association souhaite apporter sa contribution et porte un intérêt marqué pour y participer. Elle est bien consciente que tous ses centres d'intérêts ne pourront être repris intégralement, même si elle l'espère ; toutefois elle sera attentive à ce que les points saillants d'une gestion intégrée et favorable à la biodiversité de notre région soient incorporés dans le futur document.

2) Quelques rappels généraux

France Nature Environnement, fédération à laquelle LNE est adhérente, étudie depuis plusieurs décennies l'avenir de la forêt française afin d'adopter une bonne gestion forestière pour une forêt durable et résiliente, assurant la pérennité de notre biodiversité et prenant en compte dorénavant les aléas climatiques à venir.

Aussi voici quelques éléments, détaillés ci-dessous, qui amènent LNE à se positionner dans le cadre de cette consultation :

- La sylviculture a beaucoup évolué au cours des dernières décennies, afin de se conformer à une demande toujours croissante de bois adaptés à certains usages.

Cela a entraîné de nouvelles manières de gérer les exploitations forestières, souvent désastreuses pour la biodiversité :

- **coupes rases**, de trop grande superficie d'un seul tenant, suivie de plantations essentiellement résineuses d'une seule espèce d'arbre ;
- **coupes de taillis** (se régénérant par rejets) pour le bois énergie ;
- **mécanisation lourde** tassant les sols et amenant à récolter des arbres de plus en plus jeunes, alors que les arbres âgés abritent une richesse spécifique importante en termes de biodiversité.

- Supprimer la diversité des espèces, privilégier les monocultures : cela conduit à fragiliser les forêts, notamment en augmentant leur vulnérabilité face à certains parasites. Par exemple le scolyte, une famille de coléoptères de 5 mm dont les femelles creusent des galeries : en 2021, l'ONF estimait à 30 000 hectares la surface de bois scolytés, soit 50% de plus qu'en 2020 ! L'épidémie de scolytes touche actuellement la quasi-totalité des forêts d'épicéas de la moitié nord de la France.

- **Le bois énergie étant la première énergie renouvelable en France**, l'intensification de la sylviculture constitue une menace pour les forêts françaises : la demande de bois énergie commercialisé a triplé depuis 2010 et 46% de la récolte de bois en France est aujourd'hui destinée au bois énergie (commercialisé ou auto-consommé). Il faut donc faire face à cette demande croissante tout en préservant les écosystèmes forestiers.

- **Les forêts peuvent jouer un rôle précieux dans l'atténuation des effets des changements climatiques, à condition d'être en bonne santé.**

De nombreuses études sont en cours pour adapter la forêt aux nouvelles conditions climatiques. Dès lors, des principes peuvent être établis pour mieux adapter la sylviculture aux défis que rencontrent les forêts (*préconisations issues du Livre Blanc de la forêt de la Société Botanique de France*) :

- diversifier le choix des essences (avec si possible des peuplements mixtes) lors des plantations, en privilégiant des essences européennes ;
- adapter les essences aux conditions stationnelles ;
- privilégier la régénération naturelle garantissant une diversité génétique et épigénétique, indispensable à une adaptation locale ;
- favoriser l'hétérogénéité structurale avec un sous-étage arbustif et des arbres de différents diamètres ;
- ménager des lisières étagées de manière à préserver l'intérieur forestier et son microclimat ;
- préserver voire restaurer l'alimentation hydrique des sols : supprimer les anciens drainages, limiter le tassement des sols
- s'inspirer des réserves biologiques locales et sélectionner les essences les plus adaptées ;
- permettre la migration naturelle assistée, en plantant par exemple des espèces ou des individus de même espèce, originaires du Sud (Espagne, Italie) dans des forêts plus au Nord (Vosges). En effet, la migration naturelle des espèces vers le nord est trop lente par rapport à la vitesse du changement climatique (environ 100 fois trop lente).

- Diverses bonnes pratiques peuvent permettre aux forestiers d'assurer une gestion durable des forêts, tout en préservant la biodiversité :

- **permettre la régénération naturelle des forêts**, en laissant de la place pour les jeunes arbres de pousser après la récolte des arbres les plus anciens ;
- **conserver des arbres particuliers**, vivants ou morts, dits "arbres habitats" ;
- **préserver et restaurer les zones humides, mares et rivières** ;
- **protéger les oiseaux forestiers** qui nidifient ou se reproduisent en forêts (Grand tétras, Cigogne noire, Engoulevent d'Europe, Balbuzard pêcheur) ;

- **créer des réserves biologiques** laissées en libre évolution, sans exploitation forestière ;
- **bannir évidemment toute utilisation éventuelle de produits phytosanitaires ;**
- **développer des forêts multifonctions**, c'est-à-dire des forêts avec une diversité de zones : pour la production, pour les zones humides, pour les arbres sénescents, etc.
- **privilégier, pour le bois énergie, les déchets de l'industrie du bois et le bois en fin de vie avec des tolérances pour les rémanents d'exploitation et les coupes de sous-étage facilitant la régénération naturelle.**

3) *Rappel des quatre engagements de la charte signée par l'ONF en octobre 2021 avec France Nature Environnement Centre-Val de Loire*

- Tendre vers une sylviculture diversifiée et chercher à réduire, si possible, les coupes rases à l'exception des parcelles en reconversion et des coupes sanitaires.

- Exploiter les ripisylves et le bois bocager en respectant le maintien de la ressource et leur fonction écologique particulière.

- Respecter l'espace forestier dans sa globalité en préservant les sols, la faune, la flore, les habitats et les zones humides et conserver suffisamment de matière organique dont certains arbres dépérissant sur pieds pour la régénération des sols.

- S'engager à respecter une zone de quiétude autour d'arbres identifiés comme abritant un nid d'espèce sensible ou remarquable durant toute la période de reproduction.

4) *Données naturalistes recensées par LNE sur le massif d'Orléans*

La liste des espèces connues par LNE dans le massif d'Orléans est disponible en annexe au présent document (*extraction Obs'45 - NB : concernant le Fluteau nageant et l'Arnica des montagnes, ils sont non répertoriés dans Obs'45, mais recensés dans la base de données du CBNBP*).

Nous pensons nécessaire d'être attentifs aux espèces sensibles suivantes pour lesquelles il sera bon d'établir des plans d'action de préservation, voire de renforcement :

l'Alyte accoucheur, le Crapaud calamite, l'ensemble des espèces de tritons et de serpents, le Chat forestier, le Putois d'Europe, le Blaireau européen, toutes les espèces de rapaces.

Les plantes de milieux ouverts humides et de mares sont particulièrement menacées en région et leur préservation est un enjeu majeur ; sont notamment concernés dans le massif d'Orléans : le Flûteau nageant, la Pilulaire, la Gentiane pneumonanthe et l'Hydrocharis morène notamment. La bonne gestion des bords de pistes forestières et des coupe-feux est aussi importante dans la conservation des plantes de pelouses et landes (Arnica des montagnes, Genêt d'Angleterre, etc.).

5) *Considérations et orientations proposées par LNE sur la gestion future du massif d'Orléans*

Le document fourni lors de la présentation du 28 juin 2023 nous apparaît très complet et suffisamment didactique pour que nous puissions directement apporter notre contribution. De nombreux points apparaissent positifs quant à l'approche que nous estimons favorable

pour une bonne gestion durable de ce massif : augmenter la surface de la trame vieux bois, tendre vers la forêt mosaïque, planter des essences mieux adaptées au changement climatique, conserver des arbres à haute valeur écologique, préserver les espèces remarquables, les milieux humides et la biodiversité dite ordinaire ainsi que les milieux ouverts intra forestiers. Enfin, se doter de préconisations pour les chiroptères.

Le cadre de cette consultation nous invitant à développer notre propre analyse, voici les orientations que nous soutenons pour aller plus loin encore dans une meilleure adaptation de notre forêt face au changement climatique tout en conduisant une politique globale de préservation de la biodiversité forestière.

- Poursuivre les recherches sur les essences et les populations d'une même essence adaptées à des climats similaires aux prédictions futures pour le Loiret.
- Favoriser, autant que possible, la futaie jardinée ou irrégulière. En forêt d'Orléans, les chênes et pins de tempérament héliophile se prêtent peu à ce traitement et nous souhaitons que la mise en place progressive d'une mosaïque de peuplement d'âges différents rende la forêt plus résiliente.
- Développer la présence diversifiée d'espèces arborées et arbustives, plus particulièrement issue de la régénération naturelle ou à partir de semences locales. Un sous-bois arbustif et des lisières arbustives limitent les circulations d'air et conservent l'humidité ce qui réduit aussi les risques de propagation d'incendies.
- Limiter l'introduction d'espèces exotiques provenant d'autres continents. En absence de donnée sur l'impact qu'elles peuvent engendrer sur la forêt (apport de maladies, réduction de la biodiversité, etc.), il est plus prudent de se limiter aux essences européennes.
- Renforcer les zones préservées, notamment les RBI, ZNIEFF et Natura 2000. Sanctuariser les aires de nidification de rapaces et de cigognes noires, ainsi que les zones avec des plantes remarquables.
- Renforcer la politique sur les trames vieux bois et maintien des vieux arbres (ilots de vieux bois par exemple). S'assurer que suffisamment d'arbres vieux ou morts soient présents sur les parcelles mises à nue. C'est notamment important pour les chauves-souris pour lesquelles il est recommandé de conserver 5 à 10 arbres à cavités/ha.
- Contrôler l'état de conservation des mares forestières et les restaurer au besoin (de nombreuses mares sont encombrées de bois mort ou ont des berges très embroussaillées), **notamment les mares mentionnées dans le DOCOB** (page 102), parcelle 1375-1376 ; 1503-1504 ; 1467-1468.
- De manière générale, il faut préserver durablement l'ensemble des zones humides du massif. Des inventaires faune et flore seraient à mener au préalable pour dégager les enjeux écologiques prioritaires de ces milieux fragiles afin de les prendre en compte au mieux dans la gestion du massif. Il serait aussi possible de favoriser la mise en place de landes humides pour des parcelles dont l'exploitation est rendue très difficile par le degré d'engorgement.
- Rechercher et privilégier les modes de gestion les moins impactants :

préservé les sols du tassement lors des travaux forestiers ; adapter les périodes de coupe à l'engorgement des sols ; ne pas traverser les fossés et mares avec les engins de chantier ; favoriser des modes d'exploitations doux sur les secteurs les plus sensibles (manuel, débardage à cheval, etc.) ; espacer les layons de plus de 5m ; adapter les périodes de coupe aux enjeux avifaune et éviter les travaux lors de la période de reproduction et de l'élevage des jeunes (mars à septembre) ; mettre en place une fauche tardive et différenciée des bords de routes et de chemins ; bannir l'usage des pesticides.

- Poursuivre la réflexion sur la livraison de bois énergie avec maintien de bois morts suffisant et parcellisation limitée d'intervention afin d'éviter de trop grandes coupes rases.

- Informer systématiquement les différents intervenants forestiers sur la présence de terriers de blaireaux dans le massif. Cesser également le tir et le piégeage du renard sur l'ensemble du massif.

6) Proposition d'intégrer annuellement des travaux en faveur de la biodiversité dans le nouveau plan d'aménagement 2025-2044

Le programme des « autres actions » de ce nouveau plan de gestion devrait - à notre sens – lister précisément **20 actions concrètes** (une par an) à mettre en œuvre pour préserver et renforcer la biodiversité forestière du massif d'Orléans.

Ces actions à entreprendre devront être phasées dans le temps, ce qui permettra de planifier les interventions, de répartir l'effort financier et, éventuellement, de rechercher les crédits.

LNE est prête à apporter son concours à l'ONF pour aider à établir ce plan d'action majeur en faveur de la biodiversité.

Dès à présent, nous proposons trois actions à mettre en œuvre rapidement :

- réalisation de crapauducs sur les routes très passantes, notamment celle de Chanteau à Rebréchien ;
- restauration du « Bas Marais des Crots » (ZNIEFF) ainsi que d'autres zones d'intérêt en ZSC (zone spéciale de conservation).
- Restauration des pelouses sèches sur calcaire parcelle 1537-1538 (comme spécifié dans le DOCOB, page 102).

Pour atteindre ces deux objectifs, LNE est intéressée par des sorties conjointes sur le terrain pour travailler les projets.

7) Questionnements autres sur le document transmis

- Par ailleurs, le cas de la Retrève nous interpelle. Sachant que le système « Retrève » a été étudié par le BRGM pour prévenir les risques d'inondation de l'autoroute (cf 2016), nous souhaiterions être tenus informés des éventuels travaux. Des mesures ont-elles été prises pour garantir le bon remplissage et le maintien en eau tout l'année de l'étang de la Retrève ?

- De manière générale, est-il envisageable que le système de drainage soit revu pour que les zones humides restent alimentées ?

- Parcelle 1272 au Nord-Ouest de Rebréchien -> l'îlot de vieillissement maintenu est-il en lien avec les Marais du Saussis et de l'Ermitage et ceux-ci sont-ils en bon état de conservation ?
Suite à la visite réalisée ensemble au marais de l'Ermitage, il nous semblerait judicieux de restaurer également le marais du Saussis en enlevant la végétation arbustive et de boucher le fossé menant au gouffre des Orfosses.

- Pour ce qui concerne la fonction écologique de la période 2005-2024 : quels arbres ont été géolocalisés et où sont les cordons rivulaires ?

- Propositions d'actions : selon les inventaires récents de l'ONF, quelles seraient les parcelles qui seraient mises en évolution naturelle ?

En conclusion, LNE confirme son intérêt pour participer à des réunions d'informations sur la future gestion du massif d'Orléans, ainsi que sur la mise en place des nouveaux modes de gestion mis en place après 2024.

Loiret Nature Environnement,
Novembre 2023